



Règlement du concours photo :

www.urbanbees.eu

Objectif et organisation : le concours photo est organisé dans le cadre du programme européen Life+ Biodiversité Urbanbees (LIFE08 NAT/F/000478). Le programme a pour objectif de préconiser un certain nombre d'actions en faveur de la diversité des abeilles sauvages regroupées dans un guide de gestion diffusé au niveau européen. En encourageant les internautes à se rapprocher des abeilles, à les observer et à les photographier, nous espérons leur faire découvrir la grande diversité d'abeilles présente dans leur environnement proche.

Période : Ce concours photo démarre le 1 avril 2014 et se termine le 30 septembre 2014.

Thème : URBAN BEES

Voilà maintenant plus de 4 ans que le programme LIFE+ URBANBEES a été lancé. En 2014, nous arrivons à la dernière année du programme, et il est temps de faire le bilan de cette expérience fort enrichissante et pleine d'activités. Nous vous proposons pour ce dernier concours, une thématique très large que nous avons appelé **URBAN BEES**. Il s'agit ici de vous exprimer à travers vos photos sur ce que vous retiendrez du programme URBANBEES. Une abeille sauvage qui vous a séduit, des aménagements pour les abeilles sauvages, un événement qui vous a marqué, un lieu qui représente un havre de paix pour ces petites pollinisatrices... toutes les idées sont bonnes, à vous de nous faire voyager à travers vos clichés.

Prix : Le concours photo est sponsorisé par le magazine Image et Nature. Les trois vainqueurs du concours gagneront un abonnement d'un an au magazine et l'édition de leur photo sur le magazine. Les vainqueurs du concours, s'ils le souhaitent, pourront faire part du jury pour la présélection des photos du prochain concours.



Participants : Ce concours est ouvert à tout photographe individuel, amateur ou professionnel de tous âges et de tous pays. Pour chaque participant un maximum de 5 photographies sera proposé aux membres du jury. Le jury sélectionnera parmi toutes les photographies présentées, les 6 meilleures qui seront ensuite proposées au vote des internautes. Sont exclues du concours les photographies des membres du jury. Le fait de participer à ce concours entraîne de la part du photographe l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement. Le fait d'inviter des personnes à voter pour soi est interdit ainsi que la création de plusieurs comptes membres par une même personne et peuvent annuler la participation de celui-ci.

Spécificités requises pour les photos : Les photos devront être proposées sous forme de fichiers numériques au format jpeg. Les photos seront prises en couleurs ou en Noir & Blanc. Les photos doivent impérativement être prises en haute résolution : taille minimale de 1600*1200 pixels et poids supérieur à 4 Mo. Cependant, pour ne pas surcharger le serveur, le participant devra déposer sa ou ses photos en basse définition : taille maximale de 1000*750 pixels et poids maximal de 1 Mo. Les gagnants devront être en mesure de nous transmettre ultérieurement leurs fichiers en haute résolution pour une utilisation en exposition grand format.

Les photos peuvent être améliorées numériquement, mais uniquement pour recadrer, enlever les taches ou les éraflures, corriger une sous ou sur-exposition.

Les photos excessivement retouchées et/ou celles dont le poids de fichier est supérieur à celui mentionné ci-dessus sur le serveur seront automatiquement éliminées. Les photos

doivent être inédites. Les superpositions d'images ne sont pas acceptées. Les photos dénotant un dérangement manifeste quelles que soient les espèces, les photos d'animaux domestiques ou en captivité ne seront pas non plus prises en considération.

En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie manifeste son intérêt pour l'environnement et il justifie d'un comportement respectueux envers les espèces animales et végétales.

Le jury : est composé de 5 personnes parmi les membres organisateurs, photographes nature ou spécialistes de la nature en lien avec le programme. Ce jury sera en charge d'une sélection de 6 photographies qui seront ensuite soumises au vote des internautes pendant une durée de 15 jours par le biais du site internet. Tous les candidats seront avertis des résultats de la sélection avant la date de clôture du concours.

Droits de propriété et engagements des organisateurs et des participants : Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, que leurs photographies respectent le droit à l'image et autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre des publications liées au concours photo. Tous les participants autorisent gracieusement les organisateurs du concours à reproduire éventuellement leurs œuvres pour les nécessités du concours, de sa promotion et des autres actions du projet URBANBEES (agrandissements géants, médias, articles de presse, internet,...) et ce à but non lucratif. Pour toute publication/agrandissement géant, les organisateurs s'engagent à mentionner le nom de l'auteur de la photographie de façon apparente.

Le programme **URBANBEES** repose sur une **collaboration** établie depuis plusieurs années entre des partenaires qui joignent leurs compétences spécifiques et réalisent des actions concrètes d'envergure pour conserver la biodiversité.

Le programme est coordonné au niveau scientifique et administratif par l'**INRA** d'Avignon et au niveau scientifique et opérationnel par l'association **Arthropologia**. Les partenaires du programme sont :

- les villes de **Lyon** et **Villeurbanne**,
- l'**Université de Lyon** avec le Service Sciences et Société,
- le **Natural History Museum of London**.

Ce programme est financé par l'**Union Européenne**, le **Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement**, la **Région Rhône-Alpes**, le **Grand Lyon** et **botanic®**.

Contacts pour plus d'informations sur le concours :

Arthropologia 04 72 57 92 78 / contact@urbanbees.eu